



*SYNDICAT PROFESSIONNEL
DES SCIENTIFIQUES DE L'IREQ*

COMMUNIQUÉ AUX MEMBRES
COMMUNIQUÉ AUX MEMBRES
COMMUNIQUÉ AUX MEMBRES

BOUCHERVILLE, le 6 juin 2019

Suite au communiqué transmis par la Direction le 5 juin et faisant état de la présence ou contamination au béryllium de nombreux **conduits de transfert d'air (aspiration d'air)**, et ce, dans bon nombre de laboratoires au PLB, des membres ont signifié leur intention de se prévaloir de leur droit de refus de travailler dans ces endroits. Le Syndicat rappelle que le droit de refus est encadré par les articles 12 et suivants de la Loi sur la santé et sécurité du travail et que nous appuierons chacun des membres qui décident de se prévaloir de l'exercice de ce droit.

Nous vous invitons à prendre connaissance de la démarche visant l'exercice de ce droit en suivant ce lien :

https://www.csst.qc.ca/prevention/droits_obligations/Pages/droits_refus_execute_travail.aspx

Le Bureau

Secrétariat du SPSI
210, boul. de Montarville
Bureau 2008
Boucherville (Québec)
J4B 6T3

Tél : (450) 449-9630
1-877-449-9630 (sans frais)

Fax : (450) 449-9631

Courriel : secretariat@spsi.qc.ca

Page Web : www.spsi.qc.ca